

Meilleurs voeux



En route pour 2020

Le Maire, les conseillers municipaux et le personnel communal, seront heureux de vous accueillir, pour la cérémonie des vœux
Mardi 21 Janvier 2020 à 18h
à la salle des fêtes.



Les agents recenseurs commencent la distribution des questionnaires dès cette semaine ! *Voir page 7*

MAIRIE : 2 Rue André GLEITZ - 39100 CHAMPVANS Tel : 03.84.72.03.69 - Fax : 03.84.82.27.52 - Courriel : mairie@champvans.fr
Horaires du secrétariat : Lundi, Jeudi : 9h-12h - Mardi, Vendredi : 14h30-18h

COMMISSION INFOS : Directeur de publication : Dominique MICHAUD Responsable de publication : J-Bertrand GONNET
Commission : Chantal BELIN, Hervé BENOIT-CHIEUX, Thierry DESTOMBES, Edith LAVRUT, Daniel LABRUT, Jeannine LEBAIL, Patrice MIGNOT

Retrouvez *Champvans infos* sur internet : www.grand-dole.fr ⇒ 47 communes ⇒ Champvans

Bulletin d'informations Municipales (Imprimé par nos soins. Dépôt légal: 11 décembre 1989)



MAIRIE

Tél : 03 84 72 03 69 - Fax : 03 84 82 27 52
mail: mairie@champvans.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi, jeudi, de 9h00 à 12h00
- Mardi, vendredi de 14h30 à 18h00

Délégation des élus

| | |
|--------------------------|--|
| J-Pierre CHARTON | Bâtiments, assainissement, Personnel technique |
| Guy LAURENT | Voirie, CCAS |
| Jeannine LE BAIL | Vie scolaire, Cadre de vie, Personnel des écoles et d'entretien |
| Chantal BELIN | Vie associative, cimetière |
| J-Bertrand GONNET | Communication, bulletin municipal |
| Hervé. MILLOT | Forêt |

Service d'aide aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

Si malgré la présence d'un ascenseur, vous éprouvez des difficultés à vous rendre au secrétariat, vous pouvez demander le passage d'une personne à votre domicile, qui effectuera les démarches administratives pour vous.

ECOLE - A.L.S.H

Primaire : 03 84 79 29 71 – Maternelle : 03 84 79 29 70
Accueil de loisirs « Les galopins » : 03 84 82 57 65

ASSOCIATIONS

A.C.C.A (Chasse) :

Hervé MILLOT : 03 84 82 37 72

A.J.C : (Association des Jeunes et de la Culture)

Jean-Claude MENON : 03 84 72 76 21

ANCIENS COMBATTANTS :

Thierry COCHET : 03 84 79 15 74

ASSOCIATION DE PECHE

Michel VENNE : 03 84 82 07 20

BANDA JAZZ : Manuel GRIVET

Contact : Christine MONNOT 03 84 82 39 46

CAC 39

Bruno BOUJON : 06 31 99 42 87

CLE DES CHANTS : (Chorale)

Anne-Lucie DE ALMEIDA : 06 07 63 69 60

COMITE de JUMELAGE :

Franck BLONDELLE : 09 54 92 13 12

FOYER RURAL :

Hervé BENOIT CHIEUX : 07 67 44 46 22

LES COPAINS DE LA TRAVERSEE

Christian MAIRET : 06 82 64 04 35

US TROIS MONTS : (Football)

Didier GUERIAUD : 06 72 36 33 32

URGENCE - SANTE

Pompiers : 18 - S.A.M.U : 15
Urgences : 112 - Gendarmerie : 17

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Médecins : | 03 84 82 60 30 |
| Chirurgiens-dentistes : | 03 84 82 36 61 |
| Kinésithérapeute : | 03 84 82 63 42 |
| Pharmacie : | 03 84 72 42 63 |
| Infirmières à domicile : | 03 84 79 18 59 |

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Centre anti poison : | 03 88 37 37 37 |
| Drogue infos service : | 0 800 23 13 13 |
| Sida infos service : | 0 800 84 08 00 |
| Allo enfance maltraitée : | 119 (gratuit 24h/24) |
| Accueil sans abri : | 115 |

| | |
|------------------------------------|----------------|
| ENEDIS (Ex EDF dépannage) | 09 72 67 50 39 |
| GRDF (GDF dépannage) | 0 810 433 125 |
| SOGEDO (distribution d'eau) | 03 84 70 51 01 |
| SICTOM (ramassage des OM) | 03 84 82 56 19 |

SERVICES

Relais Poste Commerçant

Tabac - Journaux: 03.84.79.28.09

Du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 14h à 19h

Samedi de 7h à 12h et de 14h à 18h

Dimanche de 8h à 12h

Levée : Relais poste : 11h – Boîte aux lettres jaune : 8h30

Presse locale :

- . Les dépêches : D. LABRUT 03 84 72 86 16
- . La Voix du Jura : S. BENOIT CHIEUX 06 08 11 33 12
- . Pays Dolois : 03 84 82 50 21

SOS Essaim d'abeilles

Liste des apiculteurs de Champvans

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| DUC Claude | 03 84 82 25 14 |
| LAURENT J-Claude | 03 84 72 02 35 |
| MIGNOT Patrice | 03 84 82 38 21 |
| TERRAZ Jacques | 03 84 82 25 07 |

CONTACTS UTILES

Allocations familiales 0 810 25 39 10
de 8h30 à 12h15 et de 13h à 16h30.

Assistance sociale 03 84 79 60 98
Sur rendez-vous lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h - 16h30

Trésorerie du Grand Dole 03 84 82 12 99
Lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 16h. Fermé le jeudi

Centre impôts service 0 810 46 76 87
du lundi au vendredi jusqu'à 22h, le samedi de 9h à 19h

Pôle emploi : 3949

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 **sans rendez-vous** et de 12h30 à 16h30 **sur rendez-vous** (fermé le jeudi après-midi)



es vœux du Maire



Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2020 : santé, bonheur et épanouissement. N'oublions pas nos concitoyens qui vivent ce changement d'année dans la peine, dans l'isolement, dans la maladie ou qui affrontent des difficultés. Qu'ils puissent bénéficier de la solidarité et du soutien dont ils ont besoin.

L'année qui s'achève a vu le début des enfouissements électriques rues de Damparis, de la République et de l'Eglise, ceux-ci seront terminés dans quelques mois. Dans ce même secteur, le renouvellement de la canalisation d'eau a été réalisé par le Syndicat des Eaux rue de la République.

Le 20 janvier débutera la seconde tranche d'assainissement rue de Damparis. Ce chantier aura la particularité d'avoir été décidé par la Commune avant le transfert de cette compétence au Grand Dole dans quelques jours. Le conseil municipal a néanmoins la possibilité de demander à la Communauté d'Agglomération une subdélégation de tout ou partie des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines. A suivre...

Des aménagements visant à améliorer la sécurité routière et l'accessibilité ont été créés rues de la Gare (plateau et trottoirs) et Lanouzière (chicanes). La voirie et les réseaux côté Gai Logis sont maintenant terminés.

L'école n'a pas été oubliée, elle poursuit sa modernisation. Une salle de classe en maternelle a été rénovée entièrement et l'équipement numérique complété, dans le cadre du programme Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité.

Concernant l'environnement, l'opération la plus spectaculaire a été le retour des moutons sur le Mont. Les acquisitions foncières se poursuivent dans le but de préserver ce milieu naturel sensible. D'autres actions sont en cours, afin de favoriser la biodiversité en préservant certains corridors écologiques et en sauvegardant des vergers existants.

La forêt communale, quant à elle, a vu sa surface augmenter légèrement suite à l'opportunité de racheter 1.2 ha.

La création du pôle santé, qui comprendra une maison médicale, la relocalisation de la pharmacie et un nouveau quartier est une priorité sur laquelle une grande partie des ressources de la Commune est mobilisée.

Ressources financières tout d'abord, avec l'acquisition de 3 propriétés qui rend possible l'implantation de l'ensemble médical et la création d'une nouvelle voirie pour irriguer au mieux les lotissements.

Ressources humaines ensuite, avec la multiplication des échanges avec la Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 et les bureaux d'études afin de coconstruire cet ensemble structurant.

La réalisation de ce vaste programme permettra de pérenniser l'offre médicale, de pouvoir proposer à nos seniors des logements adaptés et à de nouvelles familles de s'installer.

Les associations se sont montrées, une fois de plus, hyper dynamiques en proposant d'innombrables activités. La mutation progressive de la bibliothèque du Foyer Rural en médiathèque intercommunale est un changement notable de l'année écoulée. Avec un fonds renouvelé régulièrement, des supports numériques, de multiples animations et ateliers, la médiathèque Raymond LEFEVRE nous offre un espace culturel ouvert et accessible à tous.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont démenés et sans qui rien ne serait possible.

2019 fut riche en activités municipales. 2020 sera, comme vous le savez, une année de transition. Meilleurs vœux à toutes et à tous !

es élus communiquent

Un nouveau drapeau pour la section locale des anciens combattants

Mardi 10 décembre 2019 à 18h dans la salle de réunion du conseil municipal a eu lieu une cérémonie particulière, la remise officielle d'un nouveau drapeau à la section locale des anciens combattants.

- L'ancienneté et surtout la vétusté du drapeau de la section nécessitaient son remplacement. Grâce aux subventions de la mairie, de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, représentée par Monsieur Christian TARRIET et d'un don individuel, l'achat d'un nouveau drapeau a été rendu possible. Une assistance nombreuse était présente lors de cette cérémonie empreinte d'émotion et de respect.



- Ce nouveau drapeau accompagnera les anciens combattants lors des cérémonies commémoratives (8 mai et 11 novembre notamment). L'ancien drapeau sera précieusement conservé dans les locaux de la mairie, ce glorieux étendard faisant partie du patrimoine mémoriel de notre commune.

Le repas des anciens

Dimanche 20 octobre 2019 le CCAS, le maire et les conseillers municipaux ont accueilli 117 personnes à la salle des fêtes pour le traditionnel repas annuel des anciens.

- A l'initiative du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) c'est au total 138 convives qui participèrent à un repas préparé par Monsieur. et Madame Raphaël CHAFFIN, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Pour ceux qui n'avaient pas la possibilité de participer à ce repas, 99 colis préparés par la boulangerie Gerriet furent distribués.

En cette fin d'année, nos anciens en maison de retraite ne sont pas oubliés. Ces 20 résidents (15 femmes et 5 hommes) ont également reçu chacun une boîte de chocolat.



Bonne année à tous.

En chantier

- Le remplacement de la conduite d'eau potable dans la rue de la république, est terminé . La finition provisoire a été réalisée en bicouche.

- A partir du 20 janvier les travaux de mise en séparatif des réseaux d'égout rue de Damparis (entre la rue de l'église et le chemin du moulin à vent) vont débuter.
- Enfin début janvier commenceront des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Le cimetière évolue

- Le choix de la crémation étant de plus en plus courant nous devons adapter notre cimetière en conséquence. Nous avons donc dû réaliser des exhumations afin de permettre un agrandissement de l'espace cinéraire.

Même si l'aménagement futur est encore à l'état d'étude, nous souhaitons pouvoir proposer le choix entre les caves - urnes et le colombarium.

Choix qui n'est à ce jour pas possible par manque de place.

Ces travaux ont été exécutés dans des conditions météo difficiles par les Pompes Funèbres de Foucherans.



Le Mont : préparation de la prochaine saison

- C'était l'heure du bilan après l'expérience d'une première saison avec des brebis et des chevaux. En présence de la responsable Espaces Naturels Sensibles et du responsable travaux du Département, du service Environnement du Grand Dole et des éleveurs, nous avons déterminé les aménagements à réaliser pour installer de façon pérenne les clôtures.

Les possibilités d'extensions des parcs ont également été examinées afin de permettre l'installation d'un troupeau de chèvres. Réunion très constructive, nous sommes tous convaincus de l'intérêt de sauvegarder ce milieu naturel très sensible !



Second chantier écovolontaire

- Ce samedi 16 novembre, un groupe d'une douzaine de personnes s'est retrouvé sur le Mont pour le second chantier. L'objectif était, cette fois-ci, de nettoyer le parc Nord avant le passage du broyeur du Conseil Départemental. Ces travaux permettront ensuite d'installer une clôture permanente pour préparer l'arrivée des troupeaux au printemps. Le résultat de ce nettoyage a été impressionnant puisque nous avons trouvé 136 pneus au fond de la carrière et de nombreux déchets dans le parc. Merci aux participants, jeunes et adultes.



Une nouvelle centenaire !

Notre doyenne, Madame Jeannine Wendling,
vient d'atteindre son centième anniversaire ce 30 décembre.

Née à Villers-sous-Chalamont, dans le Doubs, elle s'est installée à Champvans il y a 50 ans lors de la retraite de son époux. Elle est mère de 6 enfants, a 12 petits-enfants et 24 arrière-petits-enfants.

Cet évènement a été marqué par la visite d'une délégation du conseil municipal à son domicile. Nous souhaitons à notre très dynamique et sympathique Mamie un joyeux anniversaire et encore de nombreux autres...



Des Députés de l'Union Européenne en visite à Champvans

Une délégation de 9 parlementaires de la commission agricole européenne était en Franche-Comté le 28 octobre, elle a fait escale dans notre commune.

C'est la ferme de Jean-Christophe LACOUR et Patrick SEVE qui a été choisie. Elle est en effet représentative d'une exploitation familiale de polyculture-élevage.

L'objectif était de dresser un bilan et de répertorier les besoins en investissements pour que ce type d'agriculture reste compétitive en Europe.



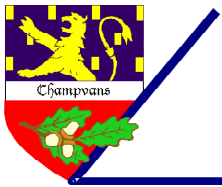
La visite a débuté sur le site de l'exploitation.



La délégation a été accueillie par François LAVRUT Président de la Chambre d'Agriculture du Jura, par Jean-Marie SERMIER, Député ainsi que de nombreux représentants des administrations et du monde agricole. Après un historique dressé par J-C. LACOUR le groupe a pu accéder à l'ensemble des bâtiments d'élevage et de stockage de cette belle ferme.

Les échanges, très intéressants, autour de la filière lait et des problématiques locales dans le cadre de la Politique Agricole Commune se sont poursuivis à la salle des fêtes.

Nous espérons que cette visite a pu souligner les difficultés spécifiques rencontrées par les agriculteurs de notre secteur et qu'elle permette surtout d'éclairer la commission sur les solutions à mettre en œuvre à travers la nouvelle PAC...



LE RECENSEMENT SE DEROULERA DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020



A quoi sert le recensement ?

C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et grands projets qui vous concernent :

1. Définir les politiques publiques nationales
2. Etablir la contribution de l'Etat au budget des communes
3. Décider des services, des équipements collectifs, des programmes de rénovation ou de construction de nouveaux logements.
4. Définir le nombre de conseillers municipaux



Comment ça marche ? C'est simple...

Un agent recenseur passera chez vous pour vous remettre :

1. Soit vos codes de connexion si vous choisissez de vous faire recenser en ligne. :

www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

2. Soit des questionnaires papier, qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous, si vous ne désirez pas répondre en ligne.

Le recensement en ligne, on a tous à y gagner !

- 1) Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquer sur

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

- 2) Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

Pour vous faire recenser en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr

Code d'accès : V Q F T N A 3 3

Mot de passe : M J b q a t 7 7

- 3) Entrez ensuite les informations de votre logement qui se trouvent sur la notice

Identifiants de votre logement à recopier sur le questionnaire en ligne

0 1 0 3

0 1 4 0 0 5

- 4) Répondez au questionnaire. Vous serez guidé à chaque étape

- 5) Validez et c'est terminé

Envoyer les questionnaires

Les 3 agents recenseurs de Champvans



Hélène BOUDIER

Daniel BOUDIN

Isabelle MADDOZ

Les agents viendront chez vous munis d'une carte avec le logo de la commune de Champvans. Merci de leur réserver le meilleur accueil.



Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Les agents sont tenus par le secret, la collecte des questionnaires est menée de manière strictement confidentielle, vos noms et adresses ne sont ni enregistrés et ni conservés dans les bases de données.

Les grandes étapes du recensement

AVANT LA COLLECTE



Recrutement et formation des agents recenseurs par la mairie

Constitution de la liste des adresses à enquêter

Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recruteur



PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours).

Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune



APRES LA COLLECTE



Certification de la collecte par le maire.

Transmission papier à la direction régionale de l'INSEE. (Les réponses en ligne sont reçues directement.)

Saisie des questionnaires papier et traitement confidentiel des données

Vérification et validation des résultats par l'INSEE

Communication des chiffres aux maires et au grand public





Ce document d'urbanisme couvre les 47 communes du Grand Dole et remplace les POS, PLU et cartes communales existantes.

- **Un document d'urbanisme commun**

A l'issue de 4 années d'études et de concertation, le document abouti permet de traduire l'expression d'un projet politique (le PADD), il dote le territoire d'un outil réglementaire définissant l'usage du sol.

- **Son entrée en vigueur est prévue vers le 20 janvier 2020**

à l'issue du délai de recours préfectoral.

- **Les autorisations d'urbanisme**

(permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...) délivrées à compter de son entrée en vigueur prendront en compte le plan de zonage et le règlement du PLUi.

- **L'enregistrement des dossiers**

a toujours lieu dans la commune où s'implante le projet.

- **Le PLUi est consultable sur le site du Grand Dole**

<http://www.grand-dole.fr>

et en version papier au service urbanisme du Grand Dole.

Un exemplaire papier sera consultable en mairie courant janvier.

FAITES PLAISIR, OFFREZ DES CHÈQUES K'DOLE !



Fêtes des mères, anniversaires... pour les grandes comme pour les petites occasions, faites plaisir à coup sûr !

Renseignements:

Office de Commerce et
de l'artisanat du Grand Dole
25 grande rue 39100 DOLE
03 84 82 50 82
www.achetezadole.fr



Vos commerçants et artisans
sont en ligne sur

**acheteza
dole.fr**



**Flashez
moi !**





es élections municipales 2020



1^{er} tour : dimanche 15 mars
2^{ème} tour : dimanche 22 mars

Le bureau de vote, sera ouvert de 8h à 18h, sans interruption
au rez-de-chaussée de la Mairie, salle André SEGUIN.

Ce présent bulletin étant le dernier à paraître avant les prochaines élections municipales,
nous publions donc dès maintenant les informations pratiques sur ce futur scrutin.



Comment ça marche ?

- Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux pour un mandat de 6 ans au suffrage universel direct.
- Le mode de scrutin combine les règles du scrutin majoritaire à 2 tours et celles du scrutin proportionnel.
- Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

À savoir : Les électeurs sont appelés à élire en même temps les conseillers communautaires du Grand Dole

Le mode de scrutin dans les communes de plus de 1000 habitants

- Le scrutin est proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête
- Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.
- Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme / un homme ou inversement.

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir.

Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Inscription sur les listes électorales : Date limite vendredi 7 février 2020

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

- Chaque Français, à 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

Comment s'inscrire :

- En ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>
- En mairie
- Par courrier adressé en mairie

Dans tous les cas vous devez fournir :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe, quittance de loyer, attestation d'assurance, etc...)
- Un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, ...)

Comment voter ?

Pour voter, il faut remplir toutes les conditions suivantes

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français - Jouir de ses droits civils et politiques

Vous devez prouver votre identité au moment de voter

(Carte nationale d'identité - Passeport - Carte vitale avec photographie - Permis de conduire - Permis de chasser etc)

Vote par procuration

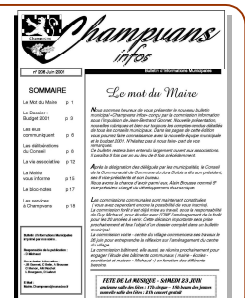
- Un électeur absent le jour d'une élection peut voter par procuration en choisissant une personne, inscrite sur la liste électorale de Champvans, qui vote à sa place.
- Pour cela présentez vous avec un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire), dans un commissariat de police, une gendarmerie ou au tribunal dont dépend votre domicile ou celui dont dépend votre lieu de travail.
- Vous n'avez pas à fournir de justificatif sur le motif de votre absence

À savoir : Si une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'au jour du vote, en pratique l'électeur risque de ne pas pouvoir voter si la mairie n'a pas reçu la procuration à temps.

Message personnel : Ne me représentant pas aux prochaines élections, ce bulletin est pour moi, la fin d'une série commencée en juin 2001 (N° 206). Je tenais à remercier tous ceux qui ont participé à sa réalisation :

- Le directeur de publication D. MICHAUD pour son flegme et son ouverture d'esprit et tous les membres des commissions infos.
- Les secrétaires de Mairie et employés municipaux, qui n'ont pas compté leurs heures pour rattraper mes retards.
- Les associations, les Galopins, pour leur précieuse participation à la vie du village.
- Et surtout vous, lecteurs, en particulier les personnes âgées en maison de retraite loin de Champvans, qui par leurs petits messages, nous font régulièrement savoir comme elles apprécient de recevoir la "feuille de chou" de leur village. Merci à tous... tournez la page.

Jean-Bertrand GONNET



Etat civil

• Naissances

Assia MAAFER

née à Dole le 5 novembre 2019

Louise JACQUIN

née à Dole le 10 novembre 2019

Mélody VINCENT

née à Dole le 14 novembre 2019

Ellektra SYLVAIN

née à Dole le 15 novembre 2019

• Mariages

Eric GOSSE et Christelle CERVILLA

le 26 octobre 2019

• Décès

Jeanine GRANDCHAMP épouse DORAS

décédée à Saint-Aubin le 7 novembre 2019

Simone BONIN épouse PROST

décédée à St-Jean-de-Losne

le 13 novembre 2019

Marcel René CHAFFIN

décédé à Dole le 21 novembre 2019

Christiane DUQUENNE

décédée le 27 décembre 2019 à Saint-Aubin

Louis CHIMINELLI

décédé le 5 janvier 2020 à Dole



Le démarchage à domicile

Un peu avant Noël, des personnes mal intentionnées sont passées chez certains d'entre vous, sous prétexte de vendre des calendriers. Ces faux représentants du SICTOM, se sont révélés être de vrais... cambrioleurs !

Que dit la loi consommation ?

- Le démarchage à domicile, autrement dit "le porte à porte", s'entend pour toute vente qui s'effectue à domicile mais aussi sur le lieu de travail, même si cette dernière est réalisée à votre demande.

- Vendeur de panneaux photovoltaïques, de casseroles ou encore ramoneur... quel que soit le produit ou la prestation que le démarcheur vient vendre, cela peut parfois mettre sous pression le potentiel acheteur qui pourra alors signer un contrat malgré lui.



- Si malheureusement les abus sont fréquents, sachez que cette pratique est très encadrée par la loi consommation qui a renforcé les règles de protection et d'information du consommateur. Alors n'hésitez pas à les faire valoir...

- Le démarcheur doit vous fournir **toutes** les informations précontractuelles avec **toutes** les mentions obligatoires soit :

- le nom et les coordonnées de la société - le prix,
- les conditions de livraison - les modalités de paiement.

Ensuite, il doit **obligatoirement** vous faire parvenir (ou vous remettre immédiatement) un contrat et un formulaire de rétractation.

- Comme pour un achat sur internet, vous avez 14 jours pour vous rétracter. Ce délai peut aller jusqu'à 12 mois si le formulaire ne vous a pas été remis !

De plus, sachez qu'il est interdit au professionnel de percevoir une contrepartie financière pendant un délai de 7 jours après la conclusion du contrat, même si le démarcheur a laissé la marchandise chez vous.

- Quoiqu'il en soit, si vous n'êtes pas intéressé par ce que vous propose le démarcheur, n'hésitez pas à décliner.

Enfin avant de laisser entrer quelqu'un chez vous, veuillez à bien vérifier son identité. N'hésitez donc pas à demander au démarcheur sa carte professionnelle.

Vélo électrique

- La commune s'est équipée d'un vélo à assistance électrique, pratique pour les employés communaux, en particulier ceux du service d'entretien, qui se déplacent régulièrement d'un bâtiment à l'autre, (Salle des Fêtes, atelier, STEP...)

Le coût est de 1 271,99 € ; partagé à hauteur de 635,00 € par le Grand Dole (Fonds de concours) et 636,99 € de fonds propres



Collecte de déchets

- Bacs jaunes (ex bacs bleus) :

Vendredi les semaines paires :

Janvier : vend 24 - Février : vend 7 & 21

Mars : vend 6 & 20 - Avril : vend 3 & **SAMEDI 18**

- Bacs gris: Tous les vendredis

SAUF SAMEDI 18 AVRIL 2020





es délibérations du Conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2019

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, J-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER**Absents excusés :** A. CARO.**Secrétaire de séance :** Thierry DESTOMBES**Présents : 14 - Votants : 14***(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)*

Finances

- Tarifs communaux 2020 :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** comme suit les tarifs communaux applicables :

Tarifs de location de la salle des fêtes en € TTC à partir du 1^{er} janvier 2020 (date de la réservation)

| Descriptif | Champvans * | | Extérieurs | |
|---|---|----------|----------------------|----------|
| | Journée | Week-end | Journée | Week-end |
| A Petite Salle + Cuisine + Hall + Bar + Sanitaires | 102 € | 204 € | 153 € | 304 € |
| B Grande Salle + Cuisine + Hall + Bar + Sanitaires | 153 € | 376 € | 229 € | 564 € |
| Forfait ramassage des ordures ménagères week-end : 25 € | Ménage par les employés communaux si nettoyage insuffisant : 35 € / h | | | |
| Location vaisselle + couverts : Forfait par personne 0.55 € | Location de verre si location du bar : par verre 0.18 € | | Perte de clé : 150 € | |

* et personnel communal suivant délibération du 14/08/2008

Conditions de location

Location le week-end et les jours fériés

- Les clés seront remises le vendredi à 10h30 et devront être rendues le lundi matin après l'état des lieux.
- Le bar seul ne sera pas loué.

Caution – Paiement :

Dans tous les cas la caution est de **500 €**.

- Un acompte équivalent à 50% du prix de la location sera demandé au moment de la réservation. Le solde du prix de la location, la vaisselle, les O.M. et la casse, sera versé après l'état des lieux final.

Ecoles :

Les écoles pourront bénéficier d'une gratuité le week-end et d'une gratuité un vendredi

Association de la Commune :

Chaque association de la commune pourra bénéficier :

- 1 gratuité annuelle le week-end pour une manifestation à but lucratif
- 1 gratuité le vendredi de préférence pour une section ou pour une activité pour présenter un spectacle ou une activité culturelle.

La mise à disposition à titre gratuit sera consentie selon un calendrier défini en commission. Toute **demande hors calendrier** sera étudiée par le Bureau Municipal qui décidera de la gratuité ou non. En cas de refus de la gratuité, une somme forfaitaire de **100.00 €** sera demandée **par jour d'occupation**. Si une association annule une réservation **moins de 2 mois** avant la date de la manifestation, un **débit de 100 €** sera appliqué. Un règlement précise les modalités pratiques de la location.

Salle André SEGUIN : Tarifs de location à partir du 1^{er} mars 2020 en € TTC (date de la réservation)

| Salle André SEGUIN : Location du lundi au jeudi exclusivement | Champvans | Extérieurs |
|---|--------------------------------|------------|
| Petite salle + kitchenette ½ journée | 80 € | 100 € |
| Ménage par les employés communaux si nettoyage insuffisant : 35 € / h | Perte d'une clé : 150 € la clé | |

Tarifs TTC à partir du 1^{er} janvier 2020

| | |
|--|--|
| Locations diverses | (l'unité) Table : 5€ |
| Alambic Municipal | Par jour (régisseur) : 10 € Par alambic et par ½ journée : Champvans : 10€ - Extérieur : 15 € |
| Droit de place | Bal (exonéré pour la fête de Champvans) : 150 € - Cirque (caution) : 300 € |
| Manège ; Tir ; Loterie ; Petits étalages : | 15 € - Commerce itinérant : ½ journée : 20 € ; journée : 30 € - Pizza ou autre ½ journée : 10 € |
| Photocopies | Recto : A4 : 0.15 € ; A3 : 0.30 € - Recto / verso : A4 : 0.30 € ; A3 : 0.60 € |
| Affouage | Le stère 4,50 € (TTC) Champvans. Le partage et la facturation de l'affouage se feront par foyer, par chef de famille ou ménage ayant domicile réel et fixe dans la Commune avant la publication du rôle |
| Cimetière communal | Concessions d'une durée de 30 ou 50 ans. En cas de renouvellement la durée et les tarifs sont identiques. |
| Trentenaire : | Pleine terre : 240 € TTC - Caveau : 360 € TTC - Cinquantenaire : Pleine terre : 400 € TTC - Caveau : 600 € TTC |
| Case columbarium : | 2 ou 3 urnes : 400 € |

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil



• **Engagement Liquidation et Mandatement des Dépenses Investissement M14 - Commune**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2019 hors crédits afférents au remboursement de la dette.

BP 2019- Chapitre 19. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : Néant € ⇒ Soit : Néant €

BP 2019- Chapitre 21. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : 837 123 € ⇒ Soit : 209 281 €

BP 2019- Chapitre 23. (Immobilisations en cours) : ⇒ Budgétisé : 73 500 € ⇒ Soit : 18 375 €

Vote : Unanimité

• **Engagement Liquidation et Mandatement des Dépenses Investissement - Forêt**

BP 2019- Chapitre 21. (Immobilisations corporelles) : ⇒ Budgétisé : 104 573 € ⇒ Soit : 26 143 €

BP 2019- Chapitre 23. (Immobilisations en cours) : ⇒ Budgétisé : 125 760 € ⇒ Soit : 31 440 €

Vote : Unanimité

Assainissement

• **Rue de Damparis – 2^{ème} tranche - Attribution du marché de travaux**

Vu les résultats de la consultation réalisée du 02/09/2019 au 27/09/2019 sur la plateforme de publication et de dématérialisation Après étude des références, des moyens et des prix, et selon les critères d'attribution et les coefficients de pondération des offres à savoir : Prix des prestations : 70% - Valeur technique : 30% et suite à la remise du rapport d'analyse des offres par le cabinet MERLIN, le classement des entreprises est le suivant :

| Entreprises | Prix (70%) | Technique (30%) | Note Finale | Classement |
|------------------|------------|-----------------|-------------|------------|
| SARL MALPESA | 70 | 23 | 93 | 1 |
| SAS Roger MARTIN | 57 | 23 | 80 | 2 |
| E.T.C.T.P. | 55 | 23.5 | 78.5 | 3 |
| SAS JC BONNEFOY | 45 | 23 | 68 | 4 |
| S.N.C.T.P. | 43 | 23 | 66 | 5 |

Le Conseil retient l'entreprise SARL MALPESA, le montant du marché est de 154 985.22 € H.T.

Vote : Unanimité

• **Charte du transfert des compétences assainissement, eau potable à Grand Dole**

La Loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire le transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) au 1^{er} janvier 2020.

Au-delà des grands principes qui s'appliquent aux transferts de compétences (notamment concernant le transfert des contrats, du personnel, de l'ensemble des actifs et des passifs et la mise à disposition des biens à titre gratuit), il convient de définir des grandes orientations partagées avec les communes et syndicats actuellement compétents afin de s'assurer de la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée à l'échelle de l'Agglomération, d'une gestion de la continuité de service satisfaisante et d'une politique de gestion patrimoniale cohérente, à traduire en perspectives budgétaire et tarifaire.

Aussi, il est proposé d'inscrire dans un document unique, intitulé "CHARTRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES", les orientations stratégiques à mettre en œuvre dans le cadre de ce transfert, portant sur la gouvernance, l'organisation et le mode de gestion, ainsi que sur la gestion des investissements, du budget et des tarifs.

Cette charte, annexée à la délibération, sera signée par le Président de la CAGD, ainsi que par les Maires des communes et les Présidents de syndicats actuellement compétents en matière d'assainissement, d'eau potable et de gestion des eaux pluviales sur le territoire.

Vote : 12 Pour – 2 Abstentions



es délibérations du Conseil

Forêt

• Destination des coupes 2020 :

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2020, ainsi que pour les coupes non réglées : parcelles 19, 32a et 36a les destinations suivantes

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES :

Vente de futaies affouagères : parcelles **32a et 36a** - Essences : chênes, feuillus précieux, feuillus durs, feuillus tendres.

Sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre à 1.30 m supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standard » (découpe 35 cm pour les chênes et hêtres de Ø 50 et +, découpe 30 cm pour les chênes et hêtres de Ø 40-45 cm, découpe 25 cm pour les autres feuillus). Délais d'abattage du cahier des clauses communes de Franche Comté (pour mémoire : abattage et découpe au 15 mars de l'année n+1).

2. VENTE PAR CONSULTATION :

Vente en bloc et sur pied : parcelles **19**

3. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES :

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après, parcelles **32a et 36a**. Les houppiers des arbres vendus, les arbres d'un diamètre inférieur à 35cm ou sans valeur commerciale. Mode d'exploitation : sur pied. Délai d'exploitation de l'affouage : le 30 septembre de l'année qui suit l'exploitation de grumes.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : C. BELIN, H. MILLOT et A. TERRIER Vote : Unanimité

• Soumission au régime forestier des parcelles ZA 28 et ZA 35

Vu l'acte d'acquisition de la parcelle ZA 28 en date du 21/11/2005 et l'acte d'acquisition de la parcelle ZA 35 en date du 10/10/2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DEMANDE à l'Office National des Forêts la soumission au régime forestier des parcelles :

| Propriétaire | Territoire communal | Parcelles cadastrales | Section | Surface cadastrale totale | Surface d'application du régime forestier demandée |
|----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------|---------------------------|--|
| Commune de CHAMPVANS | CHAMPVANS | ZA 28 | BOIS du POMMIER | 52a 18ca | 52a 18ca |
| | | ZA 35 | | 1ha 15a 80ca | 1ha 15a 80ca |

Vote : Unanimité

Personnel

• Allocation d'une prime annuelle pour le personnel non-titulaire :

M. Le Maire propose d'attribuer au personnel non titulaire suivant, une prime égale à 100% du salaire brut mensuel au prorata du temps de présence et de l'absentéisme : Sarah LEMAITRE - Aoumar YAHIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les primes proposées. Vote : Unanimité

• Avenant à la délibération RIFSEEP du 15/05/2018 (régime indemnitaire)

Vu la délibération du 15 mai 2018 validant la mise en place un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel à partir du 1^{er} janvier 2018, vu la création d'un poste d'Attaché en date du 1^{er} juin 2019 au service administratif,

Il convient d'ajouter les montants attribués pour la catégorie A dans la filière administrative pour l'attribution de IFSE

(Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise) et du CIA (Complémentaire Indemnitaire Annuel). Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil

Urbanisme – Voirie

• **Élargissement de la rue Roger Bride – Division de parcelle et bornage**

M. Le Maire rappelle au Conseil que l'accès à la rue de la Gare -notamment l'arrêt de bus et le pôle de loisirs- depuis la rue Roger Bride est difficile de par son étroitesse et son manque de visibilité. De nombreux piétons et cyclistes transitent par cette rue depuis la création des lotissements des Champs Fontaine et cet accès sera encore plus utilisé à l'avenir avec l'urbanisation des Jardins Fontaine.

Afin de réaliser un accès sécurisé, la Commune doit acquérir une partie des parcelles bordant une partie de la rue, et réaliser des travaux de mise en place d'un accès en mode doux. Une délibération en date du 28 septembre 2018 a validé la réalisation d'une étude de géomètre pour la création d'un accès en mode doux Champs Fontaine/Rue de la Gare.

En raison de la vente de la maison 4, rue Roger Bride, il convient donc de procéder à la division de la parcelle ZD 34 et au bornage de la parcelle ZD 33.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le cabinet de géomètre ABCD, 39 boulevard Wilson, à Dole, pour la division de et le bornage pour un montant de 746.00 € H.T.

Vote : 12 Pour – 2 Abstentions

Bâtiments – E.R.P

• **Travaux d'accessibilité Salle des Fêtes**

Choix des entreprises

- Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité du Jura en date du 14 décembre 2018 pour la réalisation des travaux d'accessibilité,
- Vu l'accord de l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 3 957.49 €
- Vu la délibération du 25/09/2019 actant les travaux d'accessibilité et sollicitant un fonds de concours auprès de la CAGD
- Vu les travaux nécessaires à l'accessibilité de la salle des fêtes à savoir :



- Mise en place d'une main courante et d'une bande guidage de la place PMR à l'entrée
- Changement du bloc porte de l'entrée de la grande salle
- Modification du meuble bar pour accès Personnes à Mobilité Réduite
- Déplacement d'une cloison pour obtenir un rayon de giration dans le couloir d'accès aux toilettes PMR
- Mise en place d'un éclairage à détection cellule dans les toilettes PMR

M. CHARTON expose au Conseil, que 10 entreprises ont été consultées et 8 offres ont été réceptionnées.

| DEPENSES H. T. | | | RECETTES H.T. | |
|----------------------------------|---|-------------|-------------------|------------|
| Menuiseries intérieures bois | SARL menuiseries JULITA Dole | 3 580,00 € | DETR | 3 957,49 € |
| Cloisons – Peintures - Isolation | SARL FILIPPI - Dole | 2 304,50 € | | |
| Carrelage - Faïence | SARL GRIDELLO Mont/Vaudrey | 4 867,35 € | | |
| Electricité | VACHERE ELECTRICITE Dole | 480,61 € | | |
| Sous travaux | | 11 232,56 € | Fonds de concours | 4 436,00 € |
| Divers 10% des travaux | | 1 123,25 € | | |
| TOTAL TRAVAUX | | 12 355,71 € | Fonds Propres | 5 536,83 € |
| Maîtrise d'œuvre | Diagnostic d'accessibilité et dossier Ad'AP | 387,12 € | | |
| | Maîtrise d'œuvre salle des fêtes | 687,50 € | | |
| | Economiste | 500,00 € | | |
| TOTAL 13 390,33 € | | | TOTAL 13 930,33 € | |

Vote : 13 Pour – 1 Contre

es délibérations du Conseil

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, J-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER

Absents excusés : A. CARO.

Secrétaire de séance : Sylvie DUCUGNON

Présents : 14 - Votants : 14

Finances

- **Budget Commune : Décision Modificative n°2 :** M. Le Maire informe le Conseil Municipal du contenu de la décision modificative qu'il a prise dans le cadre de sa délégation, 222.80 € versé du compte D020 dépenses imprévues vers le compte D 2051 Concession, droits similaires.

Environnement

- **Pelouses sèches des monts Dolois : Espace Naturel Sensible - Convention tripartite :**

CONSEIL DEPARTEMENTAL – CAGD – COMMUNE DE CHAMPVANS

La politique Espace Naturel Sensible (ENS) est une politique volontariste du Département en faveur de la préservation de son patrimoine naturel et d'ouverture au public de ces espaces. Le réseau des pelouses sèches des Monts Dolois et du pourtour du Massif de la Serre a été identifié comme ENS d'initiative locale. Ce réseau de sites est animé par le Grand Dole, en tant que gestionnaire, avec les communes propriétaires qui ont fait le choix d'inscrire leurs parcelles en ENS :

En partenariat et en accompagnement des territoires, le Département du Jura propose d'accompagner la gestion des sites ENS d'initiative locale en :

1. Aidant financièrement des opérations de gestion, d'aménagement, d'intervention foncière et de communication et l'élaboration de documents de planification de gestion et de valorisation de ces sites
2. Apportant un soutien technique et/ou administratif
3. Réalisant des travaux de gestion

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour sa part, poursuit l'action engagée :

- Animer le réseau de sites en ENS ; Réaliser l'animation foncière ; Gérer les conventionnements ; Élaborer un plan de gestion et d'interprétation de chaque site ; Gérer les sites en engageant les actions appropriées pour le patrimoine naturel et l'ouverture au public ; Communiquer et valoriser le patrimoine naturel.

La commune pour sa part,

- Poursuit ses actions de protection, de gestion et de valorisation de la biodiversité du site du Mont ;
- Poursuit en ce sens sa politique foncière d'acquisition pour ce site ;
- Poursuit ses demandes d'inscription des parcelles en Espace naturel sensible du Département du Jura .

Dans cette perspective, le Département propose une convention tripartite de partenariat décennale relative à la gestion des sites (Département / commune / Grand Dole) fixant les engagements de chacune des parties.

Vote : Unanimité

- **Sur le Mont - Achat des parcelles ZH 62 et ZI 158 - Classement ENS – Demande de subvention**

Dans le cadre de son programme de renforcement de la zone naturelle du Mont. Le Maire propose aux membres du Conseil d'acquiescer la parcelle ZH 62. Elle sera classée Espace Naturel Sensible au niveau du Département du Jura.

Afin de constituer une réserve foncière pour la Commune, le Maire propose d'acquiescer la parcelle ZI 158 appartenant aux mêmes propriétaires.

Le Conseil Municipal, décide d'acquiescer les parcelles suivantes appartenant aux consorts BOUVERET :

- ZH 62 « La Baillotte » d'une surface de 2 630 m² pour un montant de 850.00 €.
- ZI 158 « Blanchard » d'une surface de 2 180 m² pour un montant de 436.00 €.
- Soit un total de 1 286.00 €.

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil

Aménagement - Voirie

• **Nouveau quartier / pôle médical : Choix d'implantation de la maison médicale et de la pharmacie**

- Vu la délibération en date du 22 mai 2017 recrutant un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour la maison de santé et le lotissement,
- vu la délibération en date du 13 juillet 2018 validant l'entrée de la Commune de Champvans au capital de la S.P.L. Grand Dole Développement 39,
- vu la mise en place d'un Comité Technique "Aménagement Jardins Fontaine" du 11 mars 2019,
- vu le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'aménagement le 18 avril 2019,
- vu les différentes rencontres et échanges avec les professionnels de santé et l'ARS et suite aux sept réunions entre le comité technique, la SPL et l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Le Maire présente au Conseil les 3 scénarios - au stade étude d'aménagement - proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de la maison médicale et de la pharmacie. Il présente également le plan d'aménagement global.

- **Version 1** : Positionnement de la maison médicale au Sud et pharmacie au Nord de la nouvelle voirie de liaison route de Dole / nouveau quartier.

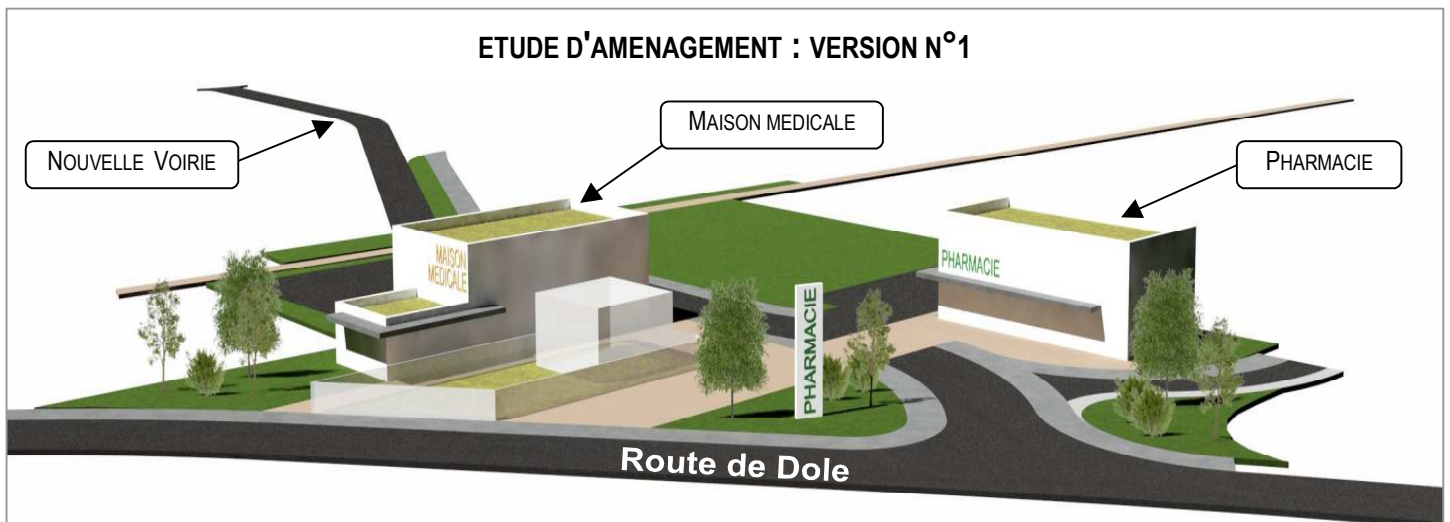
Stationnement à proximité de chaque entité.

- **Version 2** : Regroupement de la maison médicale et pharmacie sur même parcelle, stationnement de l'autre côté de la nouvelle voirie.

- **Version 3** : Regroupement de la maison médicale, pharmacie et stationnement sur la même parcelle.

Le choix du positionnement du pôle santé permettra de poursuivre les études et d'estimer plus précisément le coût des travaux.

VOTE : Version 1 : 12 voix - Version 2 : 0 voix - Version 3 : 2 voix



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la version n°1 et valide le plan d'aménagement global du nouveau quartier

• **Mode doux Rue Roger Bride - Achat d'une partie de la parcelle ZD 34**

Dans le cadre de la vente la maison sise 4, rue Roger Bride, M. Le Maire propose l'achat d'une bande de terrain d'environ 60 m² situé sur la parcelle ZD 34 en bordure de rue et le déplacement du mur de la propriété. Ceci permettra de récupérer une largeur de voirie de 2 m rendant possible l'aménagement futur de la rue.

Le Conseil Municipal, décide cette acquisition pour un montant d'environ 3 600.00 €, appartenant à Monsieur MOTTARD Jonathan et à Madame PHILIPPS Charlène.

Vote : 11 Pour – 1 Contre – 2 Abstentions

Assainissement - Réseaux

- **Rue de Damparis – 2ème tranche – Coordinateur SPS**: Vu la délibération du 13 novembre 2019 attribuant le marché de travaux de la réhabilitation du réseau d'assainissement rue de Damparis tranche 2,

Le Conseil Municipal, retient M. Nicolas ROY, coordinateur SPS, pour un montant de 990.00 € H.T

Vote : Unanimité.

- **Eau potable - RPQS 2018 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole (SIERD)**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole (SIERD) pour l'année 2018.

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil



Recensement 2020

• Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Dans le cadre du recensement 2020 de la population organisé par l'INSEE, M. Le Maire expose au Conseil la nécessité de définir les modalités de recrutement et de rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter trois agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population et adopte comme mode de rémunération des agents recenseurs la rémunération en fonction des questionnaires collectés.

Les agents recenseurs percevront en montant brut : **2.12 €** par bulletin de logement collecté - **1.27 €** par bulletin individuel collecté
Les charges patronales seront acquittées par la Commune. Outre cette rémunération, les agents recenseurs percevront une indemnité de déplacement pour les formations des 7 & 13 janvier 2020.

Vote : Unanimité

Affaires scolaires

• Crédits de fonctionnement et d'investissement 2020

Les effectifs de la rentrée scolaire 2019/2020 sont de **141** élèves pour l'école de Champvans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la répartition suivante des crédits au budget communal 2020 :

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--------------------------------------|-----------------|--|-----------------|
| Produits pharmacie | 300 € | Frais d'affranchissement. | 150 € |
| Fournitures d'entretien | 1 100 € | Frais de télécommunication (Téléphone / Internet) | 1 600 € |
| fournitures administratives | 600 € | SOUS TOTAL | 11 990 € |
| fournitures informatiques | 500 € | | |
| Papier pour le copieur | 500 € | Transport sauf piscine (musée, visite, ski) | 1 800 € |
| Fournitures scolaires | 5 000 € | Transport gymnastique | 400 € |
| Photocopieur | 2 000 € | Visite et découvertes (Classes transplantées) | 1 200 € |
| Documentation générale (Abonnements) | 240 € | Intervenants gymnastique | 3 000 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 18 390 € | - Coût de fonctionnement par enfant | 143 € |

| INVESTISSEMENTS | | | |
|-----------------------------|---------|------------------------------|----------------|
| Equipement informatique | 1 500 € | TOTAL INVESTISSEMENTS | 3 000 € |
| Acquisition matériel divers | 1 000 € | | |
| Livres | 500 € | | |

TOTAL GENERAL 21 390 €

• Subvention Foyer coopératif du collège de Damparis et du collège Maryse Bastié – 2019/2020

Les foyers coopératifs des collèges Jean Jaurès de Damparis et Maryse Bastié à Dole participent au financement d'activités péri-éducatives (sorties, voyages, clubs, activités culturelles diverses).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue une subvention pour l'année scolaire 2019/2020 de 15 € par élève domicilié à Champvans scolarisé dans le collège Jean Jaurès de Damparis. Le nombre d'élèves fréquentant le collège Jean Jaurès est de 32

La liste des élèves de Champvans fréquentant le Collège Maryse Bastié à Dole n'ayant pas été communiquée, aucune subvention pour leur foyer coopératif ne sera attribuée cette année.

Vote : Unanimité

Sécurité

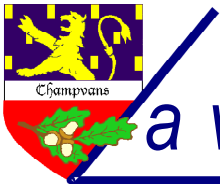
• Présentation du dossier de vidéoprotection

M. Patrice MIGNOT présente au Conseil le projet de mise en place d'une vidéoprotection sur la Commune élaboré par l'Adjudant/chef Stéphane MALAIZE, référent sureté en prévention technique de la malveillance et en vidéoprotection.

Cette étude fait partie d'un groupement de commande mis en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Un appel d'offre sera lancé pour la réalisation des installations demandées par les communes adhérentes au groupement.

La Commune pourra ensuite choisir parmi les différentes propositions du dossier, les caméras de vidéoprotection qu'elle désire installer. Ces installations pourront être programmées sur plusieurs années en fonction des coûts et des contraintes techniques.



a vie associative

18



Le foyer rural de Champvans vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020. Vœux de bonheur à partager pour les bons moments et de soutien pour les difficultés de la vie.

Fidèle à ses engagements, il s'efforcera cette année encore de vous proposer des activités au sein de notre village (et ailleurs) et vous permettre de venir partager vos passions.

Des sections évoluent ou voient le jour :

LA SECTION « RANDONNEE

change de responsable administratif et nous accueillons « *les mille-pattes champvannais* » et ses deux animatrices bénévoles, dynamiques et diplômées.

LE RESEAU DES MEDIATHEQUES DU GRAND DOLE

gère maintenant à Champvans la médiathèque Raymond Lefèvre : voir le site <https://mediatheques.grand-dole.fr> pour ses horaires, ses services et son programme d'animation...

Actualités des sections :

Culture & Créations du FRC

Vous aviez adhéré au Foyer rural avant 2019 pour les activités culturelles ou de création de son ex-section Bibliothèque, rebaptisée au printemps ?

Le Foyer rural continuera à organiser des ateliers créatifs réservés à ses membres et des événements culturels pour tous : pour être convié(e) à ces prochains rendez-vous, il suffit de (ré-)adhérer au Foyer rural en 2020 (8 ou 12 €), de préciser sur le bulletin d'adhésion, une adresse email ou un numéro de portable et de choisir pour activité : la **section 3C** (Culture, Créations, Champvans).

Contact : Tél. 06 08 11 33 12 ou par courriel à 3c@frc.dujura.fr

Dates 3C à retenir : samedi 16 mai à 17h : STAGE de DANSES FOLKLORIQUES sur inscription et à 21h, BAL FOLK POUR TOUS, salle des fêtes avec le groupe folk LA COTELLE Y DANSE ▶

La Cotelle y danse



Les mille-pattes Champvannais



Nouvelle section du FRC pour pratiquer la marche nordique. Les mardis et jeudis soirs de 18 h à 20 h avec des animatrices expérimentées, Ildeberte Lambin et Evelyne Coubal.

Elles proposent aussi des séances d'initiation aux débutants les vendredis matins de 9 h 15 à 11 h 15 : prêt gratuit de bâtons achetés par le Foyer Rural pour tester deux séances avant de s'équiper en matériel personnel.

A noter : une « RANDO-SOUBE » sera organisée par cette section en janvier ou février !

Contact : Tél. 06 74 69 59 36



Randonnées

Roger Millerat et Daniel Lambert ont longtemps organisé les randonnées bi hebdomadaires.

Depuis quelques années, Denis Lacour, Martine et Patrice Mignot ont pris le relais en proposant des randonnées hebdomadaires. Ils ont souhaité ne plus être responsables de sections et participent désormais à l'équipe d'encadrants en permettant aux nouveaux venus (pour l'instant Thierry Mader et Thierry Cochet) de les épauler dans la proposition de randonnées. La section, désormais coordonnée par Hervé Benoit Chieux, proposera les randonnées aussi régulièrement que permettront les libertés des encadrant-e-s. Nul doute que d'autres randonneuses ou randonneurs de ce groupe soudé et dynamique proposeront à leur tour leur service pour le plaisir renouvelé de la marche avec le sourire.

Téléthon 2019

Sous l'impulsion de Jacques Lavrut, le FRC s'est de nouveau investi cette année !

Un résumé de ces journées. Ça a d'abord commencé par le

Beujolais Nouveau jeudi 21 novembre

où la montée en puissance de cette année nous oblige à faire des réservations, même individuelles pour l'année prochaine.

Difficile d'avancer un chiffre : on n'a pas compté ! Certains disent 170. ▶



◀ **Vendredi 29 novembre** : Chamallows grillés au feu de bois à la sortie de l'école. Le tout accompagné de musique folk. Vente d'huîtres et escargots dans l'ancien local pompier.

Samedi 30 novembre : grosse journée pour les bénévoles.

Rebelotte pour les huîtres et escargots toute la journée. Pas moins de 7 équipes se sont dévouées pour vendre des gâteaux dans le village.

Le soir, un film d'animation était proposé. Là, on a pu compter : 21 adultes et 8 enfants. Comme aurait pu dire Garcimore (un magicien célèbre) : des fois ça marche, des fois ça marche pas ! ▼

Dimanche 1^{er} décembre : bon succès avec l'après midi spectacle : sketches, danses, karaoké, magie, gymnastique, musique.



Un total de **4 377,37€** a été collecté au cours de ces différentes manifestations.

Si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas.

Toute l'équipe de bénévoles vous donne rendez-vous en 2020 pour faire aussi bien, sinon mieux.

Agenda

Vendredi 17 janvier 2020 à 14h : 1^{er} atelier créatif 3C (salle des associations à la mairie).

Samedi 1 février à 20h30 Fondue Franc Comtoise - salle des fêtes

Nous accueillons un nouveau fromager du haut doubs et la DJ « Sign Anim » qui nous avait fait danser avec bonheur l'année passée. Tarifs inchangés : 20 € (adhérents FRC) et 22 € – 15 € (enfants jusqu'à 12 ans).

Le nombre de convives a été fixé à 170 (hors bénévoles) pour plus de confort et de facilité de circulation des poêlons.

Hâtez vous de vous inscrire auprès de Jacqueline ou Daniel Labrut, 1 rue de la poste - 03 84 72 86 16

Vendredi 7 février : 2^e atelier créatif à 14 h, puis cérémonie de proclamation des lauréats et remise des prix du concours *Haïku & haïga d'automne 2019* parrainé par Damien Roussel, en partenariat avec ACFJ-Ayumi, la librairie *La Passerelle* et le réseau des médiathèques du Grand Dole, à 19 h dans la salle André Seguin.

Salle des fêtes : Les 13,14,15 et 20,21, 22 mars : Théâtre

: **Vendredi 15 mai : Soirée Zumba**

: **Samedi 16 Mai : Stage & Bal Folk**

... sans oublier notre **AG**,
salle André Seguin

le vendredi 3 avril à 19h30

Informations sur le site du Foyer rural : <http://foyerruraldechampvans.dujura.com>

MERVEILLEUSE ANNEE à VOUS TOUS et TOUTES DE LA PART DU



MUSICALEMENT !

Fidèle à sa tradition, ce sont des vœux très swing et funky que le **Banda Jazz** vous présente pour cette nouvelle année 2020, que nous souhaitons riche en événements musicaux.

Nous vous préparons une **"SOIREE CABARET... FESTIVE"** le **SAMEDI 28 MARS** à la salle des fêtes à partir de 20h30, avec de nouveaux morceaux toujours plein d'énergie que nous voulons partager avec vous.

La deuxième partie du concert sera paufinée avec le plus grand soin pour vous satisfaire avec un groupe surprise.

Nous vous proposerons la vente de notre dernier né : **l'album CD n° 3** (dont le nom n'est pas encore dévoilé) fruit de notre passion et du travail régulier avec notre coach Filou.

Des journées de répétitions très studieuses ont été programmées à cette fin (notre photo)



Pour égayer **2020**
La Clé des Chants
vous souhaite
UNE ANNEE
PLEINE de CHANSONS



et vous invite à la retrouver au deux
prochains événements à la salle des fêtes :
SALON Vins & Saveurs : les 7 et 8 mars
Notre CONCERT : le 4 avril 2020

A BIENTOT

Le
CAC39
vous présente
ses meilleurs
vœux de
bonheur
pour cette
nouvelle
année
2020



Nous organisons notre
course nature le samedi 2 mai.

Un 10.5 km et un 18km seront au menu sans oublier une marche
de 10.5 km, nous comptons sur vous pour venir nombreux,

Nous recherchons aussi des bénévoles sur la course du 2 mai.